

Votation populaire du 28 septembre 2025 – Suppression de la valeur locative

Supprimer un impôt pour le remplacer par un autre !

Le projet du Conseil fédéral manque de clarté et de pragmatisme.

Le 28 septembre 2025, le peuple suisse se prononcera sur la suppression de la valeur locative et l'introduction possible d'un impôt immobilier cantonal sur les résidences secondaires.

Au sein du comité IAVS, le sujet a nourri d'intenses discussions, nous vous proposons ci-après notre prise de position. Il est rappelé que IAVS a pour vocation de défendre et de représenter les intérêts de ses membres.

Aujourd'hui : quiconque possède un logement et l'occupe doit déclarer la valeur locative comme revenu imposable, en contrepartie, il peut déduire de son revenu imposable les intérêts hypothécaires et les frais d'entretien, y compris certaines rénovations énergétiques.

Après la votation : limitation drastique des déductions fiscales, s'agissant des frais de rénovation, entretien, énergie, intérêts hypothécaires (sauf pour primo-accédants, logements loués ou monuments historiques). Nouvelle base constitutionnelle, **les cantons pourront instaurer un impôt spécial sur les R2** pour compenser les éventuelles pertes fiscales.

Voter OUI aura des conséquences

- Défavoriser l'accès à la propriété
- Diminuer l'intérêt de l'accès à la succession du bien familial
- Diminuer l'accès à l'entretien usuel du bâtiment
- Prétérir la qualité d'un logement à moyen, long terme
- Perte de la valorisation du patrimoine déjà bâti et du patrimoine bâti futur
- À l'heure où nous parlons de densification du bâti et d'énergie grise ; cette suppression tendrait à faire « laisser de côté » les bâtis existant au profit de « nouvelles constructions massives », et vider ainsi de sa substance le patrimoine en place ; laissant ainsi des possibles « ruines » défigurer le paysage
- Perte des déductions fiscales que ce soit lors de l'investissement, pour l'entretien, ou pour l'assainissement énergétique
-

Le comité IAVS recommande de voter NON

- Pour les mandataires, souvent des PME, la construction ou la rénovation d'un bien particulier pour un privé ou un particulier constitue leur quotidien : risque de menace pour les emplois qui en dépendent
- Pertes importantes pour le secteur du bâtiment
- Pour les propriétaires, charges d'entretien supplémentaires pour les jeunes familles qui risquent un endettement
- Accable les classes moyennes
- Réduit les entrées fiscales ce qui nuira aux infrastructures, à la gestion des dangers naturels et à l'économie en général
- Nuit au climat
-



Pour sauvegarder et maintenir un bâti de qualité
Pour maintenir des places de travail et soutenir nos PME
Pour favoriser la durabilité
Pour ne pas décourager la rénovation
Pour éviter le travail au noir

... votons NON le 28 septembre prochain

Ensemble faisons entendre notre voix !